

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 33 (1953)  
**Heft:** 10

**Artikel:** Notre enquête sur les droits de douane. Parte IV, Machines et engins mécaniques  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888358>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Notre enquête sur les droits de douane

## IV. Machines et engins mécaniques<sup>(1)</sup>

Poursuivant notre enquête sur le tarif français des droits de douane, nous publions ce mois-ci un tableau qui permet de comparer, pour un certain nombre de machines et d'engins mécaniques, l'incidence des droits spécifiques d'avant-guerre avec les droits « ad valorem » institués par le tarif du 12 décembre 1947. Nous avons ajouté, à titre de comparaison, les droits perçus en Suisse sur ces produits.

N°s du tarif douanier		Catégories de matériel	Poids en kg.	Année 1939		Année 1953		Tarif douanier suisse. Incidence en %
ancien	nouveau			Valeur des produits fr. fr.	Incidence des droits en % du montant %	Taux prévus au tarif douanier		
521 IV	1617 F	Fondeuse semi-automatique . . . . .	3.200	80.000	3,2	20	3,17	
525 oct. C-4	1585	Machines à décapier au sable ou à la graine pour les métaux . . . . .	7.966	132.000	4,53	20	3,17	
525 bis C-I-2	1575	Machines à mouler . . . . .	1.380	23.450	4,2	15	3,17	
525 oct. C-6	1571	Mélangeurs et malaxeurs . . . . .	4.300	53.200	7,3	18	3,17	
524 B bis	1714	Thermostats pour la coupure du courant électrique . . . . .	200	176	1	25	8,09	
525 C-II	1641 K	Fraiseuse . . . . .	1.500	294.690	2,3	18	2,98	
525 C-III	1641 M	Rectifieuse . . . . .	1.100	122.435	4,4	20	2,98	
525 C-II	1641 L	Perceuse . . . . .	3.407	89.178	4,2	22	2,98	
525 C-III	1641 C	Tour automatique (3.000 kg. et moins) . . . . .	2.000	102.220	9	20	2,98	
525 C-II	1641 A	Tour parallèle . . . . .	1.200	162.808	3,3	22	2,98	
525 C-II	1641 D	Tour vertical . . . . .	14.500	536.505	8	22	2,23	
525 D	1641 P	Machine à tailler . . . . .	5.800	568.230	2	6	2,98	
525 C-II	1641 I	Etau-limeur . . . . .	2.100	198.340	4,7	22	9,35	
512 C	1798 B	Tracteur à chenilles 30 CV. (4.000 kg. et moins) . . . . .	3.800	82.380	4,54	20	17,81	
512 C	1798 B	Tracteur à roues Diesel 25 CV. . . . .	2.240	40.000 (environ)	10,45	25	17,81	
522	1590 C	Moissonneuse-batteuse 1,80 avec moteur auxiliaire . . . . .	1.600	80.382	5,58	12	6,67	
522	1588 C	Charrue . . . . .	1.100	11.200	6,30	15	6,85	
522	1588 D	Cultivateur . . . . .	655	7.100	5,63	15	6,67	
522	1596 B	Ecrèmeuse . . . . .	180	11.745	4	15	4,26	
517 bis	1620 C	Métiers continus à filer . . . . .	7.806	106.920	8	18	2,24	
532, 533 A 538 bis A	1625 B	Appareils pour le changement automatique des canettes . . . . .	749	27.300	7,13	22	2,05	

On constate que le tarif français actuel est supérieur, suivant les matériels, de 115 à 2.400 % à celui d'avant-guerre. Comparé au tarif suisse, il est également plus élevé (de 12 à 900 %), alors qu'il s'agit, dans la majorité des cas, de produits pour lesquels l'industrie suisse est spécialisée et aurait par conséquent d'excellentes raisons de se protéger. Tant il est vrai que la concurrence est le meilleur gage de qualité et de progrès et que la protection dont peut s'entourer une industrie ne contribue pas à améliorer sa « compétitivité ».

(1) Cf. Revue économique franco-suisse, février 1952, p. 51-53 ; mai 1952, p. 166-167 ; janvier 1953, p. 19-21.

# 1951

6 métiers continus à filer la chaîne de 420 broches  
Importés le 19 novembre 1951  
et valant : 21.612.445 fr. fr.

### Droits et taxes : 9 000 000 fr.

Droits de douane : 18 % = 3.890.241 fr.

Incidence des droits sur la valeur . . . . . 18 %

Incidence des taxes sur la valeur . . . . . 22,6 %

Incidence totale. . . . . 40,6 %

DOUANES FRANÇAISES		DIRECTION
6961	du présent.	
12464	de déclaration.	
6961	de liquidation.	
Je soussigné, Receveur des douanes, reconnais avoir reçu de [Signature] la somme de <u>Neuf mille quatre cent</u> Co 4-9 NOV 1951 <u>Sept francs</u>		
N° RÉPENTOIRE du commerce	N° ET MARQUES des colis.	DROITS PERCUS.
3937		fr.
Droits à l'importation (au verso, s'il y a lieu) :		
6 continu à la douane 3890241		
Taxes incidentes :		
Tout sur le chiffre d'affaire : 50.573		
Taux : 19%		
Taxes sur les transactions : 1.320		
Taxes diverses :		
Taxes perçues pour d'autres administrations :		
Péages locaux :		
Total général..... 8.769.407		
1% 8769		
8.778.176		

DOUANES FRANÇAISES		DIRECTION
6961	DOUANES	BUREAU
12464	FRANÇAISES	D'ENTRÉE
6961	declaration.	RECEVEUR DES DOUANES
6961	je soussigné, liquidation.	Receveur des douanes, reconnaît
6961	avoir reçu de M.	la somme
6961	demeurant à <u>ST LOUIS GARE</u>	de <u>Soixante huit mille soixante deux francs</u>
6961	pour droits d'entrée des marchandises ci-après désignées	(Bols)
6961	et MARQUES	les colis.
6961	3 Continus à la douane 384	DROITS PERCUS.
6961	à annecy 384	57
6961	droits	25.759,63
6961		1% 257,60
6961		10% 43.500
6961		9% 38.144,85
6961		68.064,08
6961		29.88
6961		21.612.445
6961		431.332,50
6961		40,6 %
6961		15,8 %
apris l'article 6 de l'ordonnance du 8 décembre les paiements et versements effectués aux re- re doivent donner lieu à la délivrance immédiate tances établies d'un registre à souche.		
A reporter.....		
N 672978 10 DECEMBER 1938		
Compteur de Mulhouse		

Le nouveau  
tarif triple  
l'incidence  
des droits  
sur la valeur.

# 1938

3 métiers continus à filer la chaîne de 384 broches  
Importés le 10 décembre 1938, pesant : 22.400 kg.  
et valant : 431.332,50 fr. fr.

### Droits et taxes : 68 000 fr.

Droits de douane : 115 fr.

les 100 kg. bruts : 23.759,63 fr.

Incidence des droits sur la valeur . . . . . 6 %

Incidence des taxes sur la valeur . . . . . 9,8 %

Incidence totale. . . . . 15,8 %